



Groupe de travail Orientation –
Synthèse de la séance du 13 mai 2009

Mobiliser acteurs et dispositifs d'orientation pour réduire les situations d'échec et accompagner les jeunes dans les phases de transition

1. Rappel des questions proposées pour la séance

- Comment prendre en charge sans délai l'accompagnement des jeunes collégiens, lycéens ou apprentis en rupture scolaire ou d'apprentissage ? Quelle organisation mettre en place pour mobiliser les acteurs concernés (Education nationale, missions locales, collectivités) et comment vérifier l'efficacité de l'action menée ?
 - ↳ Le repérage précoce des décrocheurs et leur accompagnement efficace passe par un partage des informations les concernant. Faut-il privilégier pour ce faire l'interconnexion des fichiers existants ou envisager un fichier unique et partagé ?
 - ↳ Le principe de l'année dite « de carence » est-il source de difficultés ? Comment aller plus loin pour que la responsabilité globale des acteurs s'exerce dès le premier jour dans un cadre organisé et mutualisé mobilisant toutes les ressources disponibles localement, celles de l'EN comme les autres ?
 - ↳ Quels enseignements tirer des différents modes de coordination testés au fil des programmes ? Pour être efficace, faut-il définir un point d'entrée unique pour ces jeunes ou alors faire peser une responsabilité sur les acteurs du dispositif de coordination au niveau régional (Etat-Région-Partenaires sociaux) ?
 - ↳ Quelles améliorations à apporter à l'accompagnement de ces jeunes qui quittent le système de formation sans diplôme ; quelles solutions doivent être privilégiées ?
 - ↳ Faut-il s'inspirer de cette logique (repérage ; coordination du suivi) pour définir une organisation pérenne intéressant tous les jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle quel que soit leur âge ?
- Comment tirer le meilleur profit de « l'orientation active » pour organiser la transition entre le lycée et l'enseignement supérieur et consolider le choix d'études après le bac ?
 - ↳ Comment renforcer l'accompagnement des lycéens dans leur établissement ? La mise en place de centres de ressources académiques sur l'enseignement supérieur à la disposition des équipes éducatives des lycées doit-elle être promue ?
 - ↳ Faut-il débiter le processus d'orientation active plus tôt (en classe de 1^{ère}) pour donner plus de temps aux lycéens afin de mieux étayer leur choix ?
 - ↳ Certains lycées ont mis en place des « classes préparatoires à l'enseignement supérieur », faut-il développer ces initiatives ?
 - ↳ Pour accroître les effectifs des bacheliers technologiques et professionnels à l'université, doit-on leur réserver un quota de places dans les IUT et STS ou développer de manière résolue des modes incitatifs d'allocation des moyens fondés sur les taux de bacheliers technologiques et professionnels dans les filières courtes ?

- Comment développer et généraliser les passerelles et les alternatives pour permettre des réorientations sans perte de temps excessive ? Comment lever les obstacles à la modularisation des diplômes permettant un accès progressif à une qualification reconnue ?

↪ Toutes les universités ont conçu et en général proposent des parcours de réorientation en L1, comment transformer ces initiatives éparses en politique d'établissement pour que leur effet quantitatif devienne significatif et fasse l'objet d'une évaluation significative ?

↪ L'information sur ces dispositifs de réorientation doit-elle être organisée dans le cadre de l'orientation active ?

↪ Comment doivent s'organiser les universités pour détecter les étudiants en difficulté qui ne se manifestent pas d'eux-mêmes et provoquer avec eux une réflexion sur leur devenir

↪ Comment lever les freins administratifs et budgétaires à la semestrialisation des études en IUT qui constitue un moyen efficace pour accueillir de nouveaux étudiants en début de second semestre ?

↪ La modularisation de BTS fait l'objet de quelques expérimentations mais leur généralisation est délicate du fait de l'organisation annuelle et nationale de ce diplôme. A quelles conditions une évolution de cette nature pourrait-elle être envisagée ?

2. Synthèse des interventions des personnalités invitées

La séance a été ponctuée par quatre interventions à partir desquelles s'est noué l'échange.

Mme Simone BONNAFOUS, présidente de l'université Paris 12 Val de Marne, vice-présidente de la conférence des présidents d'université (CPU), a souligné en premier lieu que la CPU était très mobilisée sur la transition du lycée vers l'Université et d'une manière générale sur les questions d'orientation et d'insertion qui se posent à tous les stades des cursus.

Elle estime qu'en l'état, l'Université ne sait pas, sans moyens supplémentaires, garantir la réussite des lycéens technologiques ou professionnels, en relevant le paradoxe que l'Université doit mettre en relation des enseignants chercheurs, qui excellent dans la recherche et des jeunes dont la réussite nécessite un accompagnement. En l'état, il lui semble difficile de pénaliser les universités sur leur taux de réussite en licence si l'orientation active en reste aux prémices comme actuellement.

Elle estime important de s'intéresser également à la transition entre la licence et la 1^{ère} année de Master puisque dans certaines disciplines des effectifs nombreux en licence connaissent une forte réduction avec le passage en M1. Enfin, Mme Bonnafous se déclare satisfaite de la progression du chantier « observation de l'insertion professionnelle des diplômés ».

Elle regrette en revanche que l'on ne dispose pas d'une vue globale de l'offre de « passerelles » ou « réorientations » et suggère qu'un travail de recherche puisse être conduit sur cette thématique.

Mme Marie-Claude BILLON, vice-présidente CEVU de Paris 12 Val de Marne, fait état des mesures prises dans son université pour éviter les échecs en 1^{ère} année de licence qui sont organisées en trois phases :

a/ en amont, nécessité d'une coopération entre les lycées et l'Université. Les progrès récents portent de ce point de vue sur l'organisation des lycées en réseaux permettant à l'université d'entrer en contact avec plusieurs lycées en même temps ainsi que sur les **actions « facultés à l'essai »** permettant aux lycéens d'assister à des cours de 1^{ère} année, de visiter des laboratoires et de participer aux « fêtes de la science ». Elle est satisfaite de ces évolutions et se déclare dubitative sur l'efficacité des événements tels que les salons ou forums.

Concernant « l'orientation active » elle déplore la confusion dans la procédure actuelle entre orientation à proprement parler et pré-inscription. Elle note que les élèves des lycées se prêtent assez peu aux entretiens qui leur sont proposés.

b/ Lors de l'accueil à l'Université doit être organisé pour permettre aux nouveaux étudiants de prendre leurs marques dans un univers totalement différent de celui du lycée. Paris 12 organise ainsi quelques jours voire quelques semaines au cours desquelles les étudiants rencontrent les enseignants référents (voir ci-après) et les personnes représentant les différents services utiles aux études et à la vie étudiante.

c/ En première année de licence l'accent est mis sur l'acquisition de compétences utiles à l'insertion professionnelle ultérieure, élaboration du PPP (projet personnel et professionnel), rencontre avec des professionnels pour apprendre à se présenter et argumenter. Ces actions, qui font partie des enseignements obligatoires, s'inscrivent dans un continuum puisqu'en 2^{ème} année le module de « découverte du monde professionnel » est proposé à tous les étudiants et qu'un stage devrait être organisé pour tous en L3 malgré les difficultés rencontrées pour leur organisation dans les disciplines autres que scientifiques.

La désignation d'enseignants référents chargés de TD en L1 doit permettre d'anticiper les sorties de formation et de nouer le dialogue avec les étudiants potentiellement décrocheurs.

Pour les étudiants en difficulté en fin de S1, le second semestre peut prendre la forme d'un « semestre de consolidation » organisé en petits groupes et selon un programme personnalisé. Le nombre d'étudiants volontaires pour bénéficier de cet appui demeure toutefois très insuffisant. Des réorientations sont également possibles en fin de S1 vers d'autres composantes de l'université. Elles concernent environ 100 étudiants chaque année.

Enfin, Mme Billon insiste sur l'intérêt de l'observatoire pour suivre les cursus et les conditions de l'insertion professionnelle.

M. Bernard SAINT-GIRONS, délégué interministériel à l'orientation, a fait part des travaux qu'il conduit dans le cadre du rapport d'évaluation et de propositions sur l'orientation active que lui a demandé la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- L'orientation active a été source d'évolutions des pratiques, en particulier en ce qui concerne la transparence des procédures d'établissement des vœux des lycéens avec « admission post-bac » ; en dépit de la diversité des initiatives et de la mobilisation, l'instauration d'un dialogue et d'un processus de conseil a permis que les universités prennent mieux en compte le vivier des futurs étudiants. Une prise de conscience s'est établie sur le fait que l'orientation active doit devenir une politique d'établissement qui ne peut être simplement déléguée à ses composantes.

Les pratiques demeurent à consolider dans trois directions :

- Veiller à la cohérence de choix des lycéens, qui suppose la cohérence et la qualité des informations diffusées par les établissements, universités en premier lieu, sur les pré-requis, les taux de réussite et les conditions de l'insertion professionnelle ainsi que sur la mobilisation à encourager des étudiants eux-mêmes pour présenter leurs cursus aux lycéens et un effort de formation des enseignants et COP qui doivent être mieux

formés à la connaissance des filières universitaires (à prendre en compte dans les plans académiques de formation).

- La continuité du parcours du lycée à l'enseignement supérieur doit être affirmée ; à ce titre un effort particulier doit porter sur le devenir des bacs technologiques en IUT et des bacs professionnels en STS pour que la réussite soit au rendez-vous. Cela passe sans doute par une modularisation des BTS (ex. du BTS de Lille) pour sortir du tout ou rien et permettre une capitalisation progressive des modules pouvant ouvrir la possibilité d'une VAE ultérieure, et le développement de l'alternance en STS. Il faudrait parvenir à davantage de mixité dans les publics des IUT, en diversifiant leur recrutement.
- La fluidité des parcours dans l'enseignement supérieur, notamment en 1^{ère} année de licence, suppose de mettre en place, autrement que de façon confidentielle et peu construite, des possibilités de réorientation en fin de premier semestre (rentrées décalées dans les IUT par exemple, sans allonger la durée des études), doubles cursus (PCEM1 et licence de biologie, ...) s'appuyant sur des validations d'études sanctionnées par la voie des ECTS, et au-delà faire en sorte que la VAE puisse être mobilisée dans des conditions améliorées quant à sa durée et son accompagnement.
- Enfin, les politiques d'orientation doivent être évaluées, un chantier est à ouvrir avec l'AERES à ce sujet.

Mme Malika DATI, présidente déléguée de la mission locale du Grand Nancy, insiste sur quelques points qu'elle considère comme centraux.

Le premier porte sur le fait que les jeunes sont trop peu informés des réalités du monde professionnel. L'éducation nationale doit s'ouvrir et accepter de faire une place à l'entreprise dès le collège. Elle doit également s'appuyer sur les anciens élèves pour exposer leur parcours.

Elle déplore la stigmatisation de tout échec alors que l'on demande à des jeunes de 13 ou 14 ans de prendre des décisions définitives ; le **droit à l'erreur doit être reconnu**.

Pour lutter contre le décrochage scolaire, l'échelon national doit cesser de prétendre tout régenter, car il n'y a pas de modèle universel, et laisser la plus grande initiative aux acteurs de terrain et ainsi respecter les cultures locales. La mission de ces acteurs (CIO, missions locales...) est déjà de donner aux jeunes confiance en eux, cela prend du temps.

L'apprentissage doit bien sûr être développé, il faut multiplier les CFA dans le cadre d'un marché intelligent et non concurrentiel.

Tout en définitive doit reposer sur un investissement de long terme s'appuyant sur la professionnalisation et l'organisation des acteurs (pour créer une culture commune).

3. Quelques pistes ayant suscité l'adhésion du groupe

Plusieurs pistes font l'objet d'une convergence, de remarques et de propositions des membres du groupe de travail.

- Le **droit à l'erreur ou au « tâtonnement » doit être reconnu et donc outillé**. Il en résulte des propositions concrètes : développer les passerelles et les rentrées décalées (passer du prototype à l'industrialisation), assurer la modularisation des diplômes à tous les niveaux, les unités capitalisables, multiplier les possibilités de retour en

formation que ce soit par des dispositifs externes à l'éducation nationale mais aussi via des dispositifs portés par cette dernière, pour les jeunes de plus de 16 ans, à l'instar des « micro-lycées » de Sénart ou Vitry, car les jeunes demeurent attachés à l'école.

- L'orientation doit **mobiliser tous les acteurs**, au sein de l'école, au travers du projet d'établissement, des professeurs principaux mais aussi au travers de l'innovation pédagogique pour s'adapter aux publics en difficultés ou encore créer davantage de modularité, de transversalité et pour travailler sur la motivation du jeune, l'estime de soi, développer l'autonomie et le sens de l'initiative qui sont autant d'éléments fondamentaux pour établir un projet ; mais l'orientation est aussi l'affaire d'autres acteurs, les parents, les élus, voire des professionnels extérieurs à l'école ; il faut donner la possibilité aux jeunes de choisir ses « personnes de confiance ».
- Il faut **prendre en compte le temps long de l'orientation** (tout au long de la vie) en veillant à la cohérence des parcours (le « passeport orientation » du jeune depuis le collège (5^o) en constitue une modalité), inscrire l'orientation active dans la continuité, penser « parcours » et non succession d'obstacles, et développer les modules d'apprentissage des choix. S'inscrire dans le temps long de l'orientation, c'est aussi stabiliser les politiques publiques, éviter les à coups qui sont autant d'obstacles à l'appropriation des réformes et à la lisibilité. S'inscrire dans le temps long, c'est aussi avoir conscience des limites de la prospective sur les métiers et des orientations à court terme et davantage chercher à valoriser l'apprentissage de l'autonomie (point 7 du socle commun de connaissances et de compétences) et la culture générale.
- S'agissant de ceux qui sortent sans qualification du lycée ou décrochent à l'entrée à l'université, il faut mettre en place une 2^{ème} chance d'accès à la qualification dont plusieurs estiment qu'elle doit prendre la forme d'un droit à la formation initiale différée.
- **Ouvrir résolument l'école et l'université au monde professionnel (décloisonner)**, entreprises, collectivités, associations, acteurs de l'économie sociale et solidaire ; renforcer les approches transversales en complément de l'enseignement des disciplines et diversifier les pratiques d'ouverture (stages, salons, intervention de professionnels, d'anciens élèves, de parents).
- Organiser et coordonner les réseaux d'acteurs sur le plan territorial en tirant profit des complémentarités de compétences des professionnels de l'orientation mais en mettant fin aux réflexes de chasse gardée et de captation d'un public, au nom d'une spécificité. Il faut **sortir des logiques tubulaires** et privatives pour encourager des logiques partenariales et ouvertes à tous publics. Cela conduit à créer
- Multiplier les initiatives favorables au développement de la formation en alternance et en particulier de l'apprentissage.